

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

La Défense, le

27 JUIN 2014

Direction des ressources humaines

Sous-direction de la modernisation et de la gestion statutaires

Bureau de la modernisation et de la gestion statutaires
des corps de catégories B et C

Note

à

Liste des destinataires in fine

Affaire suivie par : Nathalie MUNIER
nathalie.munier@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 75 21 - Fax : 01 40 81 75 90

**Relevé de décisions
de la commission administrative paritaire
compétente à l'égard du corps
des experts techniques des services techniques
séance du 26 juin 2014**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous, pour diffusion, les résultats de la commission administrative paritaire (CAP) compétente à l'égard du corps des experts techniques des services techniques (ETST) du 26 juin 2014.

1 – Bonifications 2013

Le dispositif d'attribution des réductions d'ancienneté au titre de l'année 2013 a été validé.

2- Mobilité

Il appartient aux services d'origine et d'accueil en cas de réintégration ou de prise en charge par voie de détachement d'informer les agents des résultats de la CAP de mobilité.

L'annexe jointe reprend les résultats des mutations, les noms ne figurant pas dans cette liste sont ceux pour lesquels l'avis de la CAP est défavorable.

La date générique de mutation est fixée au 1er septembre 2014.

Les services devront faire connaître avant le 11 juillet 2014, délai de rigueur, les demandes de date d'affectation différée ou anticipée, au moyen de l'annexe F jointe. Au-delà de cette date, aucune demande ne sera prise en considération.

3 – Titularisation

Deux agents recrutés par voie de concours externe en 2013 ont reçu un avis favorable pour une titularisation dans le corps des experts techniques des services techniques.

Nom Prénom	Service d'affectation	Date d'effet	Avis CAP
BOUILLOT Hervé	CEREMA / DTer Ile-de-France	01/06/2014	Favorable
SENOUCI Zoher	CEREMA / DTer Ile-de-France	01/03/2014	Favorable

4 – Intégration directe

Nom Prénom	Grade d'origine	Grade d'accueil	Affectation	Date d'intégration	Avis de la CAP
CAPRON Luc	Chef d'équipe d'exploitation principal des TPE	Expert technique principal des services techniques	CEREMA/ DTer Normandie-Centre	01/07/2014	Favorable

La chef du bureau MGS2



Simone HAYOT

LISTE DES DESTINATAIRES

Administration centrale (GAP3)

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)

Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France (DRIEA-IF)

Direction interdépartementale des routes du Nord-Ouest

Direction interdépartementale des routes de l'Ouest

Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR)

CAP des Experts Techniques des Services Techniques (ETST)

Séance du 26 juin 2014

ANNEXE MOBILITE

<i>Poste</i>				<i>Candidat</i>			<i>AVIS CAP</i>
<i>N° de Poste</i>	<i>Intitulé du poste</i>	<i>Service d'accueil</i>	<i>Position poste</i>	<i>NOM & Prénom</i>	<i>Service d'origine</i>	<i>Grade</i>	
149766	Technicien bureautique et accompagnement utilisateurs	DREAL PACA	Vacant	DOS SANTOS Francis	CEREMA/ DTer Méditerranée	ETPST	<i>Favorable</i>
149855	Assistant(e) technique canalisations et hydrologie	DREAL Pays de la Loire	Vacant	ROISSE Pascal	CEREMA/ DTer Ouest	ETPST	<i>Favorable</i>

ANNEXE F
(date d'effet de mutation)

CAP des experts techniques des services techniques du 26 juin 2014

à transmettre à SG/DRH/GAP/GAP 33 avant le 11 juillet 2014
pole-c-technique-et-environnement.gap33.gap.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

Ce document ne pourra être pris en compte que s'il comporte les cachets et **signatures des services d'accueil, d'origine et de l'agent** ayant obtenu sa mutation.

MUTATION DE :

NOM ET PRENOM :

GRADE :

SIGNATURE AGENT POUR ACCORD

SERVICE D'ORIGINE :

Intitulé du poste tenu :

CACHET ET SIGNATURE

SERVICE D'ACCUEIL :

Intitulé du poste :

CACHET ET SIGNATURE

DATE D'EFFET SOUHAITEE (différée ou anticipée d'un mois maximum) :

..... au lieu du 1er septembre 2014